

APPEL À COMMUNICATION

Colloque international sur l'Employabilité et l'Innovation dans les Universités du Maghreb
Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales de Kénitra
20, 21 et 22 Novembre 2014

Émergence de la question de l'insertion professionnelle et politique d'établissements. Cas des diplômés universitaires de France.

Audrey MORGAND

audrey.morgand@gmail.com

Centre de Recherche sur l'Industrie, les Institutions et les Systèmes Economiques d'Amiens
Université Picardie Jules Verne
Amiens - France

Résumé

En France, le terme d'insertion professionnelle apparaît dans les années 1970. Depuis cette époque, les débats politiques s'emparent de cette notion. En 2007, le législateur inscrit l'insertion professionnelle comme nouvelle mission des universités françaises. Cette communication propose de revenir sur l'émergence de l'insertion professionnelle des diplômés universitaires et de dresser un état des lieux des enjeux pour les établissements français. Notre objectif est de démontrer qu'au delà d'inscrire cette mission au sein de leur politique, les universités mènent des stratégies. La finalité principale étant de favoriser les relations avec le monde socioéconomique notamment par des logiques de construction de réseaux sociaux universitaires.

Mots-clés

insertion professionnelle – diplômés universitaires – stratégies – réseau social

Summary

In France, the term employability appears in the 1970s. Since then, political debates have taken this concept. In 2007, the legislature registered employability as new mission of French universities. This paper proposes to reconsider emerging employment of university graduates and to draw up an inventory of issues for French institutions. Our goal is to demonstrate that beyond enter this mission within their policy, universities conduct strategies. The main purpose is to promote relations with the socio-economic world in particular by logics of construction of academic social networks.

Keywords

employability – university graduates - strategies - social network

Introduction

Le terme d'insertion est polysémique puisqu'il regroupe les pratiques d'insertion des travailleurs sociaux, les processus d'insertion suivis par les individus et l'ensemble des dispositifs d'insertion conçus et financés par les différents échelons (national, régional, départemental ou communal). Par ailleurs, le terme français d'insertion ne s'applique pas seulement à la sphère du marché du travail : il s'applique également au logement, à la santé ou à l'éducation (Dumont, 2008). Utiliser aujourd'hui le terme d'insertion professionnelle semble naturel et commun. Pourtant, l'évolution de cette notion est un construit. Elle est devenue un enjeu majeur de notre société que très récemment. Les orientations politiques en terme d'emploi, de formation, les liens entre les établissements et les entreprises n'ont pas toujours suscité autant d'intérêt.

Le Rhun et Pollet, (2011) démontrent que l'entrée sur le marché du travail est laborieuse pour une part toujours plus importante de jeunes. En 2010, 11% des diplômés du supérieur sont au chômage contre 23% des diplômés du secondaire et 44% des non-diplômés. Les statistiques démontrent que le diplôme reste une protection contre le chômage. Selon Mignot-Gerard et Musselin (1999, 2000), les attentes des étudiants, des entreprises ou des collectivités sont désormais prises en compte. Les universités investissent la question de l'adéquation entre offre de formation et attentes des entreprises car l'insertion professionnelle devient un critère d'évaluation pour les créations de filières (Musselin, 2001).

Effectuer des travaux de recherche sur la question de l'insertion professionnelle dans les universités françaises relève d'une certaine complexité. En effet, au-delà de s'intéresser au lien existant entre formation et emploi, l'objet de recherche s'attèle à analyser et mettre en lumière un objet social complexe car relié à de nombreux acteurs et interdépendant de diverses logiques. Dans cette perspective, la communication questionne les stratégies des universités pour favoriser l'insertion professionnelle des diplômés. Comment les universités inscrivent la mission d'insertion professionnelle au sein de leur politique d'établissement ? Quelles sont les actions menées ? Quelles sont les pratiques ?

Pour atteindre cet objectif, la communication retrace l'histoire de l'insertion professionnelle et notamment son apparition dans les universités françaises. Un premier axe s'attèle à analyser son évolution par les événements qui ont contribué à inscrire cet objet aux priorités nationales. Ce premier élément historique permet de comprendre la complexité de cet objet et de son instauration en nouvelle mission des établissements. Puis la communication expose la méthodologie de recherche permettant de discuter les résultats au sein d'un troisième axe. Ce dernier relate les diverses stratégies et les logiques des acteurs universitaires face à la question de l'insertion professionnelle des diplômés.

1. Émergence des problématiques d'emploi dans les universités françaises : état des lieux contextualisé

Dans les années 1960-1970, le diplôme est érigé en principe régulateur de justice sociale et en moyen de performance pour la société (Beau, 2002). Les premiers textes français utilisant le terme d'insertion professionnelle relèvent du domaine politique et sont apparus dans le début des années 70. Dans les années 90, les influences internationales et plus particulièrement européennes amènent les décideurs des universités à allouer une grande considération à l'insertion professionnelle des diplômés. Dans cette perspective, le processus d'harmonisation

de Bologne incite à de profondes mutations dans l'enseignement supérieur (lisibilité et harmonisation des diplômes, promotion de la mobilité des étudiants, organisation sous logique Licence-Master-Doctorat...). Plus qu'une volonté d'harmonie dans l'espace européen, cette période marque une évolution des représentations dans la société amenant les autorités publiques, dans un contexte de mondialisation et d'europanisation à s'approprier la question de l'insertion professionnelle.

1.1. L'insertion professionnelle : une priorité nationale

L'INSEE¹, qui réalise depuis 1950 les « enquêtes-emploi » voit apparaître des effets tels que le déclassement des diplômés, la montée du chômage des jeunes diplômés, les emplois précaires ou encore des périodes d'insertion dans la vie active de plus en plus longues (Forgeot et Gautié, 1997). Depuis les années 1970, le diplôme s'est peu à peu dévalorisé : il n'assure plus un salaire équivalent au niveau de qualification. L'effet de déclassement implique des études plus longues pour une position sociale inchangée (Boudon, 1973). Selon Vimont (1995), il s'opère une augmentation du nombre de diplômés produisant des effets pervers (déqualification, surplus de diplômés de haut niveau, élimination progressive des non-diplômés du marché du travail, etc). Ce phénomène s'observe dans tous les pays à haut niveau de développement. Dès lors, l'augmentation du nombre de diplômés du supérieur n'est pas suivi automatiquement par une évolution des emplois. Cette réalité modifie les représentations envers la valeur du diplôme.

1.1.1. Des représentations sociales en mutation...

Avec le prolongement de la scolarité obligatoire sous la V^e République et la massification de la population estudiantine, les premiers problèmes d'insertion professionnelle liés au contexte de crise apparaissent à partir des années 1980. A cette époque, peu d'universités disposent d'observatoire sur le devenir des diplômés. Ce sont les organismes d'études nationaux comme le CEREQ² ou l'INSEE qui tirent la sonnette d'alarme. On constate depuis 1990, la montée d'un chômage de masse qui touche particulièrement les jeunes, considérés comme les victimes du «*modèle social issu des Trente Glorieuses [qui] a pour caractéristique de faire porter l'essentiel des chocs sur les nouveaux venus*» (Maurin, 2009, p27). Les jeunes doivent alors faire le «*deuil de leurs aspirations*» (Abhervé, 2005, p76).

Au niveau social, émerge une nouvelle conception de l'université : sa mission doit rester celle de délivrer un savoir mais désormais un savoir permettant l'adaptation à un métier. Les représentations concernant le système éducatif évoluent également. Selon Mauger (2001), les individus reprochent au système éducatif de proposer une offre de formation trop théorique alors que les entreprises ont besoin de savoirs pratiques. Le monde professionnel et notamment les entreprises sont mises en avant avec une mission éducative afin de pallier aux insuffisances du système scolaire.

L'effet de déclassement et la dévalorisation des diplômes liés à la massification des diplômés

1 Institut National de la Statistique et des Études Économiques, créée par la loi de finances du 27 avril 1946 (art. 32 et 33). La nouvelle institution reprenait alors une activité de statistique publique qui s'était exercée sans discontinuité depuis 1833. L'INSEE est une direction générale du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

2 Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications. Créé en 1970, le CEREQ est un établissement public qui dépend du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, et du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé

du supérieur se trouvent en opposition radicale avec l'esprit des Lumières et à la volonté politique d'augmenter le nombre de diplômés du supérieur en France. Selon Duru-Bellat (2006), il n'y a pas de lien mécanique entre richesse produite et niveau de qualification. La massification des diplômes universitaires s'est déroulée sans réflexion sur les débouchés et les compétences. Il existe une valeur relative des diplômes dans notre société et pour Duru-Bellat (2006) leur valeur réelle réside dans leur capacité à insérer qualitativement et durablement.

1.1.2. ...demandant aux politiques de s'emparer de la notion

Depuis mai 1968, la population estudiantine est considérée comme un enjeu important pour les politiques car elle apparaît comme un «*risque d'explosion sociale*» (Dubet et al., 1994, p39).

La loi Faure (1968) témoigne d'une volonté en faveur de l'orientation des étudiants :

«A l'égard des étudiants, [les universités] doivent s'efforcer d'assurer les moyens de leur orientation et du meilleur choix de l'activité professionnelle à laquelle ils entendent se consacrer et leur dispenser à cet effet, non seulement les connaissances nécessaires, mais les éléments de la formation»³.

Pour répondre à ces nécessités, de nombreux bouleversements structurels ont lieu et modifient le paysage de l'enseignement supérieur. Dans les années 1980, Jean-Pierre Chevènement⁴ annonce solutionner le chômage de masse en amenant 80% d'une classe d'âge au baccalauréat en l'an 2000 par les termes «*d'enfants de la démocratisation*». La collectivité doit préparer tous les jeunes à affronter le marché de l'emploi ; l'insertion des jeunes devient une obligation nationale (Schwartz, 1981). C'est à l'occasion du rapport Schwartz que le terme «*insertion professionnelle*» fait officiellement son entrée dans le vocabulaire politique. En 1981, ce rapport sur «*l'insertion professionnelle et sociale des jeunes*» remis à Pierre Mauroy⁵ érige l'insertion au rang d'«*impératif national*» (Guyennot, 1998).

En 1997, le programme «*emplois-jeunes*» voit le jour. L'insertion par l'économie prend le pas sur la logique éducative antérieure. Cette transition annonce la prédominance des contrats aidés (Dumont, 2008). En 2006, les débats accompagnant la mise en oeuvre puis le retrait du CPE⁶, démontre combien la question de l'insertion des jeunes reste toujours d'actualité. Entre 2005 et 2007, on comptabilise sept rapports dédiés à la question de l'insertion professionnelle, pour n'en citer que les plus importants : le rapport Walter (2005) ; le rapport Proglia (2006) ; le rapport du cercle Vinci (2006) ; le rapport Hetzel, (2006) ; le rapport Lunel (2007).

1.2. L'insertion professionnelle : un cadre législatif et évaluatif

«*L'entrée dans la vie active des jeunes générations doit être considérée comme un objectif en soi, mais aussi comme un facteur fondamental du développement économique et social du pays*». Cette annonce du Conseil Economique et Social⁷ dévoile les objectifs principaux des actions en faveur de l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur. Un cadre évaluatif et législatif émerge, imposant des mesures en faveur de l'insertion professionnelle et modifiant le paysage structurel et organisationnel des universités.

3 Loi n° 68-978 du 12 novembre 1968

4 Ministre de l'Education Nationale de 1984 à 1986

5 Premier Ministre de François Mitterrand

6 Contrat Première Embauche

7 Avis adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance du mercredi 6 juillet 2005

En 2010, le Ministère nomme L'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (Aeres). Cette agence est reconnue par l'instance officielle européenne ; European Quality Assurance Register⁸. Elle évalue les universités du territoire national tant au niveau de l'établissement et des unités de recherche qu'au niveau des formations et des diplômes (Aeres, 2010). En plus de l'évaluation des contenus de formation, l'Aeres évalue désormais le résultat des formations : l'insertion professionnelle. Les notations dépendent de divers critères tant quantitatifs que qualitatifs.

A ces mesures d'évaluation s'ajoutent depuis 2007, la Loi Relative aux Universités⁹ du Ministère impose l'autonomie des universités et de nombreuses missions, notamment celle de veiller à l'insertion des diplômés. Cette mission s'inscrit dans un changement formalisé au travers la création de structure interne (BAIP¹⁰).

[Loi n°2007-1199 du 10 août 2007 - art. 21 JORF 11 août 2007](#)

« Un bureau d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants est créé dans chaque université par délibération du conseil d'administration après avis du conseil des études et de la vie universitaire. Ce bureau est notamment chargé de diffuser aux étudiants une offre de stages et d'emplois variée et en lien avec les formations proposées par l'université et d'assister les étudiants dans leur recherche de stages et d'un premier emploi. Il conseille les étudiants sur leurs problématiques liées à l'emploi et à l'insertion professionnelle. Le bureau d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants présente un rapport annuel au conseil des études et de la vie universitaire sur le nombre et la qualité des stages effectués par les étudiants, ainsi que sur l'insertion professionnelle de ceux-ci dans leur premier emploi. »

Les universités doivent rendre publiques des statistiques portant sur la réussite aux examens et fournir des données sur le devenir des étudiants (poursuite d'études, insertion professionnelle). Un critère retenu par le Ministère pour mesurer la performance d'une offre de formation ou d'un établissement est sa capacité à insérer les diplômés dans le tissu socio-économique. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche impose une charte méthodologique concernant les enquêtes. Le Ministère impose une population cible à étudier prioritairement : les diplômés de nationalité française, ayant obtenu un diplôme 30 mois¹¹ auparavant uniquement dans le registre des Diplômes Universitaires Technologiques (DUT), licence professionnelle, master et doctorat ; ayant moins de 30 ans¹² ; en formation initiale et ne s'étant pas inscrit en formation initiale dans un établissement à la rentrée universitaire suivant l'obtention du diplôme.

En 2013, la loi relative à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche¹³ renforce le rôle des BAIP dans la recherche des stages. L'Aeres est supprimée et remplacée par le Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur ayant statut d'autorité indépendante.

8 Eqar

9 LRU 2007, article L.21

10 Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle

11 La date d'enquête est fixée au 1er décembre n. Cette date correspond à un délai d'observation de 30 mois pour une sortie en juin n-2.

12 Une date de naissance est précisée (exemple : étudiants nés en 1979 ou après pour l'enquête 2011 portant sur les diplômés sortants 2009)

13 Loi ESR ou Fioraso

2. Méthodologie

Des universités dépassent dans leurs pratiques le cadre de la loi. Les établissements créent des outils tels que des médias sociaux numériques afin de gérer les relations sociales de l'université. On voit alors apparaître une gestion du réseau social universitaire (RSU). Ces médias sociaux permettent aux divers acteurs d'interagir et entretenir le réseau de relations. Le terme « réseau social » définit « *un ensemble d'acteurs et les relations qu'ils entretiennent entre eux* » (Chauvet et Chollet, 2010).

La recherche s'échelonne de octobre 2010 à avril 2013 et s'appuie sur trois études de cas. Le cas numéro un (RSU1) concerne le réseau social d'une université spécialisée dans son offre de formation, située en région parisienne et ayant développé un média social centralisé depuis six ans. Le cas numéro deux est un RSU provincial avec un média social de deux ans (RSU2). Le cas numéro trois est un RSU provincial avec une offre de formation généraliste mais ne présentant pas de média social centralisé (RSU3).

Tableau 1 : Récapitulatif des trois cas

Cas « RSU 1 »	Cas « RSU 2 »	Cas « RSU 3 »
Média social mature (6 ans)	Média social jeune (2 ans)	Pas de média social
Région parisienne	Province	Province
Spécialiste	Généraliste	Généraliste

Tableau 2 : Acteurs interrogés

Internes à l'établissement	Externes à l'établissement
Présidents	Collectivités territoriales
Membres de conseil d'administration	Créateurs d'entreprise
Responsables de structure	Managers
Ingénieurs informatiques	Recruteurs
Responsables de composante	Cabinets de conseil RH
Responsables de formation	Responsable ressources humaines
Enseignants (professeur agrégé, maître de conférence, vacataire...)	Organisations patronales
Responsables administratifs	Diplômés
Personnels administratifs	Anciens non diplômés
Étudiants	Managers de site d'emploi (<i>Jobboard</i>)
Bureau Des Étudiants (BDE)	Association pour l'emploi des cadres (APEC)
Associations étudiantes	Chargés de mission APEC jeunes diplômés
Gestionnaire de communauté (<i>Community Manager</i>)	Chargés de mission réseaux sociaux professionnels
Modérateur de réseau social	

La méthodologie combine l'analyse des stratégies des acteurs (Crozier et Friedberg, 1977 ; Latour, 2005) et l'analyse des dispositifs. Des entretiens semi-directifs au nombre de 43 et un journal de terrain capitalisent les données primaires. Les données secondaires qualitatives et quantitatives émanent de documents, enquêtes, données ministérielles, etc. L'approche est qualitative. Dans ce cadre, la recherche propose une interprétation du réel qui n'est pas « *la réalité* », mais un construit sur la réalité (Wacheux, 1996).

Tableau 3 : Récapitulatif de la collecte des données

	NOMBRE	VOLUME
ENTRETIENS	43 entretiens	300 pages de retranscription
OBSERVATIONS	7 événements d'observation	32 pages de journal de recherche
DOCUMENTS	53 documents	150 pages
TOTAL	103 types de données	482 pages à traiter

Un logiciel spécifique au traitement des données et contenus qualitatifs¹⁴ nécessite au préalable un travail de transformation des données afin qu'elles soient reconnues par l'outil. La récolte des données se termine lorsque la saturation des informations est atteinte : seuil auquel les entretiens et les rencontres n'apportent plus d'informations nouvelles.

3. Résultats et discussion

La mission d'insertion professionnelle est teintée de paradoxes et de nombreuses difficultés inhérentes à l'environnement dans lequel l'organisation s'inscrit (Walter, 2005). L'insertion des diplômés des universités est devenue un problème public ; problème qui attire l'attention des autorités publiques et les amène à proposer des solutions. L'insertion professionnelle devient un objectif de gestion et se doit d'être désormais inclus dans la stratégie des établissements et dans leurs actions (Hetzl, 2006 ; Proglia, 2006).

3.1. Inscription de la question de l'insertion professionnelle dans les politiques d'établissements

Des acteurs dont les étudiants et leurs familles se sont mobilisés pour construire et porter le problème de l'insertion professionnelle. Ces acteurs agissent au travers divers modes d'action : mobilisations collectives, manifestations, actions symboliques, recherche de soutien auprès de personnes influentes et des médias, etc. Cette mobilisation intervient à la suite de la prise de conscience des difficultés d'insertion professionnelle rencontrées par les diplômés pour des raisons conjoncturelles, mais aussi structurelles et d'une prise en considération insuffisante de la question par les universités responsables de la formation.

Différents niveaux politiques entrent en ligne de compte ; le niveau national dicte les grandes orientations d'action et les universités mènent leur politique d'établissement en fonction de

14 Nvivo – QSR International

spécificités locales et de caractéristiques propres.

Le cadre législatif instaure désormais une délégation des moyens financiers et du pouvoir de décision sur l'offre de formation aux systèmes universitaires. Dans ce registre, les PRES15 représentent des systèmes universitaires territoriaux. Cette stratégie de délégation permet au niveau national de se concentrer sur les aspects stratégiques et internationaux, ainsi que sur l'évaluation des formations. C'est dans cette perspective que furent créées les instances d'évaluations dotées du statut d'autorité administrative indépendante et évaluatrice de l'enseignement supérieur français. Désormais évaluée par un haut conseil et contrainte par les réformes du législateur, l'université mène des stratégies au sein de son territoire et développe des relations avec les acteurs de son environnement. Les rapports d'évaluation ont pour volonté affichée d'être un outil d'aide pour les décideurs des universités dans le pilotage de leur stratégie. Les représentations des individus interrogés sont de toute autre nature. Ils craignent pour la plupart que les notations et les rapports remis au Ministère servent dans un futur proche à sanctionner les universités. Les craintes concernent prioritairement l'obtention des habilitations d'offre de formations. Un scénario décrit par plusieurs individus interrogés relate la non réhabilitation d'une licence professionnelle ou d'un master en cas de rapport insatisfaisant.

Les dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle se sont surtout développés dans les grandes écoles, plus que dans les universités. Si certaines universités prennent des initiatives dans ce domaine, les dispositifs mis en place restent largement informels (Goulard, 2007). On remarque que les acteurs n'ont pas attendu l'émergence d'un cadre législatif pour favoriser l'insertion professionnelle des diplômés. Dans les universités les modules Projet Personnel et Professionnel sont introduits dans les formations. Ce module obligatoire vise à préparer les étudiants à leur orientation et insertion. Il s'agit de construire et réfléchir à un projet professionnel avec un accompagnement personnalisé. Cette initiative émane d'un appel à projet du Haut Commissariat à la Jeunesse. Des universités pilotes¹⁶ ont expérimenté une action dans le domaine de l'insertion professionnelle, pour ensuite pouvoir la mettre en place à un niveau plus global. Ce cas démontre que le focus se porte sur la force de proposition des établissements. Le financement des projets locaux est ainsi conditionné par une certaine logique d'émulation et de performance en lien avec le paradigme général de l'action publique contemporaine.

3.2. Développement des réseaux sociaux universitaires

Les universités désormais autonomes se voient confier des pouvoirs afin de satisfaire des objectifs imposés par le Ministère, le monde socio-économique et le cadre évaluatif. L'université doit plus que jamais faire face aux évolutions de son environnement et dans cette perspective elle est incitée à fortement coopérer avec les acteurs environnants. Cette décision d'axer l'action sur un rapprochement entre l'université et le monde de l'entreprise correspond à une logique libérale selon laquelle l'offre des universités doit coïncider avec les demandes de qualification et de développement des compétences des entreprises. Cette logique conduit à une multiplication des acteurs et des niveaux d'action, aboutissant alors à une conception d'une action « *co-construite de manière collective* » (Duran et Thoenig 1996, p.600). Les universités adoptent diverses actions : création de structures qui opèrent sur le territoire avec

15 Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur créé en 2007

16 Cas de l'université de Rennes en octobre 2009

de nombreux acteurs afin de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants, création de fondations universitaires... Afin de tisser des relations avec le monde socioéconomique, les universités développent des réseaux de relations avec des partenaires institutionnels, publics et privés sur le territoire. Pour les décideurs des universités, l'objectif est d'atteindre un niveau de performance désormais légiféré et évalué : l'insertion professionnelle des diplômés. La LRU de 2007 vise à ce que les structures et les initiatives concernant l'accompagnement et le suivi de l'insertion professionnelle soient centralisées dans les BAIP. Ces structures ont pour objectif de renforcer l'action des établissements souvent hétérogène et peu visible. Le centre décisionnel des universités instaurent des méthodes pour créer des liens entre l'Université et les entreprises. Mais il s'agit d'organiser l'action de l'ensemble des membres de l'université afin de mener une action collective. Dans ce dispositif, les universités proposent une politique directrice remise au Ministère pour la mise en oeuvre de leur BAIP et présentant les actions envisagées, les partenariats, les outils mobilisés, les modalités de suivi et enfin leur calendrier. On observe donc que l'initiative est laissée au niveau local dans les actions concrètes et les ressources mobilisées. Les autorités nationales se réservent les fonctions de contrôle de la pertinence des stratégies locales.

Au sein du marché du travail, de nouvelles pratiques émergent notamment du fait que les recruteurs sont confrontés à un nombre conséquent de sollicitations d'embauche (Girard et Fallery, 2008). A titre d'exemple, les entreprises sous-traitent le recrutement auprès de cabinets de conseil spécialisés : « *les chasseurs de têtes* », d'agences d'emploi et d'intérim dans un souci d'optimisation de la recherche, de gain en qualité et en temps. Les nouvelles pratiques s'observent également par le recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), aux médias sociaux numériques (Facebook, Viadéo...) et par l'utilisation de sites équipés de logiciel d'algorithme de recherche de candidat parmi un vivier de curriculum vitae électroniques (Yupeek). Du côté du monde professionnel certaines représentations sur l'université restent également bien ancrées : l'université est encore perçue comme formant des généralistes et finalement on constate une méconnaissance profonde de son système de la part des entreprises.

« Par rapport à une école d'ingénieurs, par exemple, où les choses sont très claires, là il y a un vrai travail d'explicitation à faire. (...) La question des filières à développer, de l'adéquation des formations à la demande des entreprises a été pendant longtemps absente du débat public, (...) ici et là, ont été entreprises depuis vingt ans des expériences pour tenter d'élaborer un schéma de modernisation des formations supérieures » (Extraits d'entretien, Responsable de formation)

La recherche montre que les établissements dépassent dans leurs pratiques le cadre législatif. En effet, des établissements développent des médias sociaux numériques dans le but de gérer le réseau social universitaire. Ce dernier se compose d'un ensemble d'acteurs aux identités et cultures différentes. Dans ces réseaux sociaux, les interactions ont lieu entre le milieu universitaire, le monde de l'entreprise, les collectivités territoriales, le monde étudiant, les jeunes diplômés, etc. Plusieurs pratiques se côtoient. Les uns faisant découvrir aux autres les moyens de faire véhiculer des informations aux plus grand nombre, de capitaliser des contacts pertinents, de maintenir un bon niveau de relation avec le réseau social. Les médias sociaux numériques développés par les établissements représentent un instrument permettant de gérer, entretenir et piloter les interactions sociales entre les différents acteurs.

Conclusion

Prendre conscience de la difficulté d'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur n'est pas un fait nouveau. Le cheminement de l'inscription de la mission d'insertion professionnelle par la voie législative est relié à l'historicité des débats publics sur cette question. La véritable nouveauté réside dans l'investissement du domaine politique afin de responsabiliser les établissements au delà de la délivrance d'un diplôme.

« Longtemps, les universités ont considéré que leur responsabilité s'arrêtait à la délivrance du diplôme. Depuis la loi de 2007 sur l'autonomie des universités, l'insertion professionnelle et l'orientation sont devenues leurs nouvelles missions, comme le souhaitaient les étudiants »

(Propos de la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Valérie Pécresse)¹⁷.

Pour Tenret (2011), les principales mesures prises ont pour objectif de rapprocher le monde universitaire du monde économique. L'accent porte prioritairement sur la qualité de la formation et son adaptation aux demandes du marché du travail. Les universités tant au niveau national qu'au niveau européen sont évaluées sur leurs stratégies et leur efficacité. La qualité d'une formation ou l'amélioration de l'attractivité d'une université deviennent des indicateurs d'efficacité. Le terrain démontre que des évolutions structurelles et organisationnelles ont cours. Des structures naissent et ont pour objectif de répondre à un fait social : la difficulté de trouver un premier emploi. Au-delà de cette transformation structurelle, il s'agit d'un changement organisationnel qui s'opère au sein des universités françaises. Les établissements cherchent à se rapprocher du monde socioéconomique et le média social numérique décrit cette volonté de proximité avec leur environnement.

Références bibliographiques

- Abhervé M. (2005). dans Labbé P. (dir.), L'insertion professionnelle et sociale des jeunes ou l'intelligence pratique des missions locales, Éditions Apogée
- Aeres, (2010). Plan stratégique 2010-2014, février 2010
- Beau S. (2002). 80 % au Bac et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire. Paris : La Découverte in Orientation scolaire et insertion professionnelle, Approches sociologiques. Les dossiers de la veille, septembre 2008, Institut national de recherche pédagogique http://ife.ens-lyon.fr/vst/DS-Veille/Dossier_Orientation.pdf
- Boudon R., (1973) L'Inégalité des chances, Paris, Armand Colin
- Chauvet V., Chollet B., (2010). « Management et réseaux sociaux. Bilan et perspectives de recherche », Revue française de gestion, 202, 79-96
- Crozier, M. et Friedberg, E. (1977). L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective., Editions du Seuil
- Dubé et al. (1994) Dubé F., Filâtre D., Merrien F-X., Sauvage A. et Vince A., Universités et villes, L'Harmattan
- Dumont, C. 2008 Catherine, 25 ans de politiques d'insertion des jeunes : quel bilan ?, Avis du Conseil économique, social et environnemental, Paris, Direction des Journaux officiels <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/084000686/index.shtml>

¹⁷ Le Figaro, 15/10/2010

- Duran P. et Thoenig J-C. (1996), « L'État et la gestion publique territoriale », Revue Française de Science Politique, 46/4
- Duru-Bellat, M. (2006) L'inflation scolaire : les désillusions de la méritocratie, Paris, Éd. du Seuil
- Forgeot G. et Gautié J., (1997) Insertion professionnelle des jeunes et processus de déclassement, Série des documents de travail de la Direction des Études et Synthèses Économiques, INSEE, 304/305, 53-74
- Girard, A. et Fallery, B. (2008). Le recrutement et Internet : une nouvelle gestion de la relation candidat ?, 13ème conférence de l'AIM Paris-Dauphine
- Goulard F., L'enseignement supérieur en France - État des lieux et propositions, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, mai 2007
- Guyennot C., (1998). L'insertion. Discours, politiques et pratiques, Paris, L'Harmattan, 1998
- Hetzel, (2006) Patrick, De l'université à l'emploi, Rapport final de la commission du débat national Université-Emploi, octobre 2006
- Latour, B. (2005). Reassembling the Social: An Introduction to Actor-Network-Theory, Oxford University Press
- Le Rhun, B. et Pollet, P. (2011). Diplômes et insertion professionnelle, Vue d'ensemble, Portrait de la population, document INSEE, consulté le 5 juin 2012, 41-50
- LRU, (2007). Loi n°2007-1199 du 10 Août relative aux libertés et responsabilités des universités. JO n°185 du 11 août 2007, texte n°2, p13468
- Lunel (2007), Pierre, Schéma national de l'orientation et de l'insertion professionnelle, pour un nouveau pacte avec la jeunesse, mars 2007
- Mauger, Gérard, « Les politiques d'insertion : une contribution paradoxale à la déstabilisation du marché du travail », Actes de la recherche en sciences sociales, n° 136-137, mars 2001, p. 5-14
- Maurin E. (2009) La peur du déclassement, La République des idées, Seuil
- Mignot-Gérard, S. et Musselin, C. (1999). Comparaison des modes de fonctionnement et de gouvernement de quatre universités, rapport d'enquête Cafi-Amue, Paris
- Mignot-Gérard, S. et Musselin, C. (2000). Les modes de gouvernement de 37 universités françaises, rapport d'enquête Cafi-Amue, Paris
- Musselin C. (2001). La longue marche des universités françaises, Paris, PUF
- Proglio (2006) Henri et al., L'insertion des jeunes sortis de l'enseignement supérieur, Paris, Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, février 2006
- Schwart, B. (1981). L' Insertion sociale et professionnelle des jeunes : rapport au Premier ministre, Paris, La Documentation française
- Tenret E. (2011) Les étudiants et le mérite, La Documentation Française
- Vimont, C. (1995). Le diplôme et l'emploi, Economica
- Wacheux, F. (1996). Méthodes qualitatives et recherche en gestion, Economica
- Walter, J-L. (2005) L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur, Avis et rapports du conseil économique et social, juillet 2005